



**Zurich Simon, Pythoud-Gaillard Chantal**

Organisation de l'aide et des soins à domicile : quelles différences pour les patient-e-s fribourgeois-es selon les districts ?

Cosignataires : 0	Date de dépôt : 02.05.22	DSAS
-------------------	--------------------------	------

### Dépôt

Le canton de Fribourg connaît d'importantes différences entre les districts en matière de prise en charge par les services d'aide et soins à domicile. Cela découle notamment du peu de compétences cantonales en la matière. Dans un contexte de renforcement de la prise en charge ambulatoire, le rôle des services d'aide et de soins à domicile va être encore plus important. Afin d'obtenir une vue d'ensemble plus claire de la prise en charge des patient-e-s fribourgeois-es, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

### Dotation

1. Quelle est la dotation en personnel des différents services d'aide et soins à domicile du canton en EPT/habitant-e ? Y a-t-il des différences notables entre les services ? Si oui, comment s'expliquent-elles ?
2. Y a-t-il des différences notables dans le turn-over du personnel entre les districts ? Si oui, comment s'expliquent-elles ?
3. Comment les prestataires privés sont-ils pris en compte dans la planification ? Comment sont-ils subventionnés le cas échéant ?

### Prestations

4. Existe-t-il des différences dans les prestations proposées par les services d'aide et soins à domicile ? Ainsi, y a-t-il des prestations qui sont proposées dans certains districts (p.ex. ergothérapie) et qui ne seraient pas proposées dans d'autres districts ? Si oui, lesquelles et pourquoi ?
5. Y a-t-il des différences de prise en charge selon l'éloignement géographique ? Si oui, comment est-il possible d'y remédier ? Est-ce qu'une indemnité kilométrique serait pertinente afin de s'assurer que les personnes géographiquement éloignées aient la garantie de prise en charge aussi par les services privés, notamment pour des soins spéciaux comme la pédiatrie par exemple ?

### Horaires

6. Y a-t-il des différences d'horaires entre les districts ? Ces différences d'horaires concernent la permanence téléphonique ou également les horaires des visites chez les patient-e-s ? Quel est l'impact de ces différences pour les patient-e-s et pour l'HFR, notamment pour organiser les sorties de l'hôpital ?

7. Un élargissement des horaires pour un service de nuit 24h/24 est-il envisagé ? Si oui, dans quel délai ? Si non, pourquoi ?

### **Indemnités forfaitaires pour proches aidants**

8. Les services d'aide et soins à domicile sont compétents pour faire l'évaluation permettant aux proches aidants de toucher une indemnité. Est-il vrai que ces évaluations peuvent différer d'un district à l'autre et conduire, dans certains cas (p.ex. un déménagement d'un district à l'autre), à un changement du montant de l'indemnité touchée par une même personne ou à ce que des personnes dans une situation similaire touchent des montants différents ?
9. Quelles informations les communes et les districts donnent-ils à la population concernant les indemnités forfaitaires pour proches aidants ? Quel est l'ampleur du phénomène de non-recours dans ce domaine ?

### **Qualité des soins**

10. Existe-t-il des règles communes ou des lignes directrices en matière de qualité de la prise en charge pour les différents services d'aide et soins à domicile ?
11. Par exemple, y a-t-il des différences en matière d'accompagnement en fin de vie, notamment pour le suicide assisté, d'un district à l'autre ? Notamment y a-t-il des services d'aide et soins à domicile qui disposeraient et d'autres qui ne disposeraient pas de recommandations ou de lignes directrices en la matière ? Si oui, comment ces différences s'expliquent-elles ?

### **Organisation**

12. Chaque service d'aide et soins à domicile dispose-t-il de sa propre équipe RH, de sa propre gestion administrative ?
13. Quelles synergies, quelles collaborations et quels projets communs existent entre les différents services ?
14. Quel est l'état de l'intégration des EMS et des services d'aide et de soins à domicile dans les différents réseaux, notamment en termes d'infrastructures communes, de synergies financières, de mutualisation du personnel spécialisé ?

### **Vision**

15. Quelle est la vision du Conseil d'Etat en matière d'aide et de soins à domicile ?
-